

Règlement des bourses aux vêtements

Organisé par l'association

A TOUT CŒUR

- 1) La bourse aux vêtements est exclusivement destinée aux particuliers.
- 2) L'association se dégage de toute responsabilité concernant les articles déposés en cas de vol, détérioration, perte, ...

Dépôts

- 3) Le dépôt des articles se fera le mercredi 30 septembre 2009 de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 heures à la salle des Fêtes (salle Clémens Brentano)
- 4) Pour couvrir ses frais, l'association demandera une participation non remboursable de **2€ ou 3€** en liquide par fiche de dépôt. Celle-ci donnera la liste des articles déposés.
- 5) **Tarif réduit Beaumontois et cas particulier (Demandeur d'emploi, famille nombreuse +3 enfants) sur justificatif renseignements auprès de l'association.**
- 6) 10 % du montant des ventes seront prélevés pour être reversés à une action humanitaire ou sociale à partir d'un montant de vente supérieur à 15 €.
- 7) Pour chaque fiche de dépôt, il sera accepté **10 (2€) ou 20 (3€) articles**, dont **5 accessoires** au maximum (sac à main, chapeau, chaussures neuves exclusivement) **ou 7 articles de puériculture** (lit, poussette, chauffe-biberon, etc...) ainsi que les **vêtements** (ex : kimono, justaucorps) et **articles de sport** (ex : raquette, ski, chaussures de ski à raison de 3 par liste). Il sera accepté au maximum 3 listes par personne.
- 8) Les ensembles sont acceptés, ainsi que les lots de 2 ou 3 articles identiques maximum (ex : bodys enfant, grenouillères de même taille) à coudre ensemble.
- 9) Les déposants devront **coudre** sur les vêtements **un carré de 8 cm par 8cm** blanc de préférence à droite (vêtement face à vous). Noter au milieu la taille ou l'âge et la couleur dominante ou toute sorte d'identification. Laisser de la place en haut à gauche pour le N° de la fiche et en bas à droite pour le prix. Ces 2 indications seront notées sur les articles lors du dépôt. Attention, surfiler pour ne pas abîmer les vêtements.
- 10) Pour les dépôts décrits aux articles 6) et 7), l'association se réserve le droit de refuser les produits proposés.
- 11) Aucun article publicitaire ne peut être mis en vente.
- 12) Les articles considérés comme invendables seront refusés. **Les articles déposés doivent être propres, non déchirés ni abîmés, non démodés et repassés.**

Vente

- 13) La vente se déroulera le **mercredi 30 septembre de 15 h à 19 h**, le **jeudi 1er octobre de 15 h à 19 h**, le **vendredi 2 octobre de 15 h à 19 h** à la salle des fêtes.
- 14) Les paiements par chèque seront acceptés pour les sommes supérieures à 10 € (pièce d'identité exigée).
- 15) Les articles vendus ne seront ni repris, ni remboursés.

Retraits

- 16) Les articles invendus doivent impérativement être récupérés par les déposants le **samedi 3 octobre de 10 heures à 12 heures**.
- 17) C'est à ce moment là que sera remis l'argent des articles vendus, sur présentation de la feuille de dépôt. A l'exception des petites sommes, les remboursements se feront par chèque.
- 18) Tous les vêtements non retirés seront donnés à une œuvre humanitaire ou à des familles démunies.

Les adhérents de l'association peuvent déposer ou acheter dans les mêmes conditions. Ils sont dispensés des frais de dépôt car ils versent, par ailleurs, une cotisation annuelle. Ils s'acquitteront du prélèvement de 10% sur le produit des ventes.

Pour tout dépôt, préparez une liste détaillée des articles ainsi que le prix de vente souhaité (fiche téléchargeable sur site association : <http://atoutcoeur.over-blog.org>).

Ne prévoyez pas des prix de vente trop élevés. L'association reverra éventuellement les prix avec vous lors du dépôt. Proposez des vêtements de saison car il y a deux bourses aux vêtements : une bourse Automne-Hiver et une bourse Printemps-Eté. Prévoir de vous munir d'une pièce d'identité.

Pour nous joindre : A Tout Cœur – Tél : 06-81-99-31-82 ou Mail : atoutcoeur.beaumont@club-internet.fr